

**1 jour  
soit 7 h****Accessible  
à tous**

## POUR QUI ?

Toute personne désignée au CSE.

## FINALITÉS

Permettre au référent harcèlement et agissements sexistes d'assurer sa mission telle que définie par l'article L2314-1 du Code du Travail. Reconnaître les situations de harcèlement moral, les agissements et comportements sexistes, les prévenir et agir grâce à une démarche de prévention.

### *Objectifs pédagogiques*

- ▶ Identifier le cadre réglementaire du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes au travail
- ▶ Connaître les périmètres de la prévention du harcèlement et des agissements sexistes en entreprise
- ▶ Agir concrètement en entreprise grâce à une politique de prévention adaptée

### *Conditions d'intervention*

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 8 / intra (entreprise) 3 à 8

### *Équivalences et passerelles*

- ▶ Sans équivalence et passerelle

### *Prérequis*

- ▶ Connaissance des postes de travail de l'entreprise et des principaux risques

## NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

**1**

### IDENTIFIER LE CADRE JURIDIQUE DU HARCÈLEMENT MORAL, SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL

**2 h**

- ▶ Les textes du Code du Travail et la Loi en évolution
- ▶ Les fondamentaux de la prévention santé et sécurité au travail

**2**

### LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT MORAL, SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES

**2 h**

- ▶ Repérer les situations à risques
- ▶ Identifier le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes

**3**

### LES SOLUTIONS DE PRÉVENTION

**2 h**

- ▶ Élaborer et mettre en place la politique de prévention
- ▶ Mettre un terme au harcèlement et aux agissements sexistes
- ▶ Victime ou témoin : que faire ?
- ▶ Agir concrètement en cas de harcèlement ou d'agissement sexiste
- ▶ Mener un entretien avec la victime
- ▶ Lancer une médiation : principes et techniques

**4**

### CAS PRATIQUE

**1 h**

- ▶ Quiz interactif : une trentaine de questions online et un scoring des réponses
- ▶ Débrief interactif autour des compréhensions et interprétations
- ▶ Apports pédagogiques pour argumenter et documenter la réponse

### Modalités pédagogiques

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

### Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

### Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

### Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
  - ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
  - ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
  - ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
  - ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
  - ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

## RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Dominique VALADON** - [dvaladon@artus-rh.com](mailto:dvaladon@artus-rh.com) - Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - [cmoyer@artus-rh.com](mailto:cmoyer@artus-rh.com)  
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - [nmaujoin@artus-rh.com](mailto:nmaujoin@artus-rh.com) - Tél : 07 61 99 43 10

## ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER** – [cmoyer@artus-rh.com](mailto:cmoyer@artus-rh.com) – Tél : 06 69 04 38 82

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référence document : D-E-Programme AEP-VI | Date de création : 31/08/2021

Artus RH, SARL au capital de 10000€ SIREN 802 240 614 RCS Tours  
Organisme de formation agréé sous le numéro 24 37 03295 37 à la préfecture du Centre